



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du jeudi 23 septembre 2021

Date de la convocation: 23/09/2021

Membres en exercice :
20

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,

Présents : 17

Présents : Francois BUFFIN, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Corinne AGUT, Michel LEBE, Cedric ZANARDO, Jean Pierre HUBERT, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Gilles GUICHARD, Jacques Michel VAISSE, Thibault ELORZA, Claire TUA, Jean Pierre NABONNE

Votants : 18

Représentés : Robert CAMAZZOLA

Excusés :

Absents : Fabrice COQUET, Nathalie BERGES

Secrétaire de séance : Cedric ZANARDO

AR_2021_032 - Objet : TRAVAUX - renouvellement conduite AEP - BIRAN - St Jean Poutge

DELIBERATION

OBJET :

TRAVAUX renouvellement conduite AEP : Biran – St Jean Poutge

Vu L'acte d'engagement établie en juin 2020 et transmis au contrôle de légalité ;
Vu Le rapport de présentation élaborer par le SIAEP en juin 2021 et transmis au contrôle de légalité ;
Vu la délibération statuant sur les modalités de droits de passage et transmis au contrôle de légalité ;
Vu la décision du président N° 2021-01 DU 15 juin 2021 ; transmis au contrôle de légalité ;
Vu la délibération du Comité syndical du 18/09/2020 donnant délégation au Président pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux d'un montant inférieur à 400.000,00 € HT et transmis au contrôle de légalité ;

Le Président indique ;

Suite au marché public pour le **renouvellement de conduite AEP sur les communes de Saint Jean Poutge et Biran** qui a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence paru le 21 octobre 2020 au BOAMP, il est nécessaire de prendre une délibération pour l'acceptation de celui-ci ;

Le conseil syndical ;

- Autorise tout le projet général du marché et les travaux de toute nature pour le renouvellement de conduite AEP sur les communes de Saint Jean Poutge et Biran pour les montants suivants :
 - Tranche ferme : 344 334.20 €
 - Tranche optionnelle : 27 487.40 €
- Autorise le président à prendre toute décision et à signer tout documents relatifs à celui-ci
- Signale que les crédits comptables sont ouverts.
- Dit que les travaux sont confiés à l'entreprise SNAA ACCHINI car l'offre est la mieux distante pour un montant total de 371 821.60€ HT soit 446 185.92€ TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président, Benoit DESENLIS

27/09/2021

Transmis en prefecture le :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

